



## Déclaration liminaire du Snec-CFTC à la CCM

—8 AVRIL 2026—

Monsieur le directeur des ressources humaines,  
Mesdames et messieurs les membres de la commission consultative mixte,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la première CCM de l'année 2026, les représentants du Snec-CFTC souhaitent tout d'abord saluer le travail réalisé par toute l'équipe du SRH et la qualité de l'écoute et des échanges.

Nous savons l'équipe mobilisée et professionnelle.

De nombreuses difficultés persistent cependant et nous constatons encore des retards dans le traitement administratif des dossiers des enseignants. Alors que ce sont des versements fixes, les erreurs de versement des primes d'attractivité, d'ISOE par fixe ou de l'indemnité compensatrice CSG nous interpellent.

Les enseignants contractuels doivent vraiment faire preuve de patience !

Nous insistons chaque année sur l'importance de l'information pour expliquer et rassurer.

Nous demandons à nouveau qu'un calendrier prévisionnel des versements soit publié en début d'année. Nous demandons la mise en place d'un dispositif de suivi des demandes faites au SRH, que chacun puisse suivre l'évolution du traitement de ses requêtes.

La question de l'attractivité du métier d'enseignant au MASA nous préoccupe plus que jamais également.

Nous allons faire un bilan de la rentrée 2025 et cette année encore, les établissements peinent à recruter. La catégorie 3 avec des perspectives de formation et d'évolution de carrière limitées continue à grossir.

De plus, trop peu de concours sont ouverts, dans trop peu de disciplines pour répondre aux besoins. Le concours n'est pas suffisamment valorisé, notamment pour le passage en hors classe. Le peu de places ouvertes ne sont pas toutes pourvues.

Enfin, la charge de travail des enseignants augmente sans cesse (administratif, suivi d'élèves en difficulté, application des réformes) sans compter la pression exercée par certains chefs d'établissement. La progression salariale n'est pas à la hauteur de l'investissement professionnel croissant des équipes. Le pacte compromis est une source de découragement. L'arrêt de la prévoyance est un autre coup de massue pour le moral.

Nous souhaitons terminer cette déclaration sur une note positive. La rémunération des remplaçants sera enfin revalorisée à la rentrée prochaine et les règles de reclassement des lauréats au concours ont été revues. Deux groupes de travail sur la résorption de la catégorie 3 et les obligations de service sont fixés d'ici la fin de l'année scolaire. La prise en compte des ECCF est toujours très attendue.

Nous espérons que cette année permettra d'avancer encore avec le service SRH.

Nous vous remercions de votre écoute

Les élus Snec-CFTC au CCM,  
Ludovic Valérino et Estelle Clavierie